

Image not found or type unknown



Les motifs dans un jugement au tribunal judiciaire

Par **abel29160**, le **07/08/2024** à **16:25**

Bonjour

Dans les motifs d'un jugement rendu par le tribunal judiciaire, il est indiqué:

"Il est constant qu'à cette époque, la de cujus en 1982 pour un prix de 300000francs et dont la valeur en 2009 est fixée à "

Est ce que cette phrase devrait apparaitre dans les conclusions responsives ?

Je vous remercie

Abel